



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle  
et de la Promotion du Travail

Réf : OFP/DAL/S.MAR/N° 1244 /2021

Casablanca, le 2 Mars 2021

**A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ**

.....

**OBJET** : Appel d'offres ouvert n° 36/2021, relatif aux Travaux de Construction de l'Institut de Formation dans les Métiers de l'Industrie à Nouaceur.

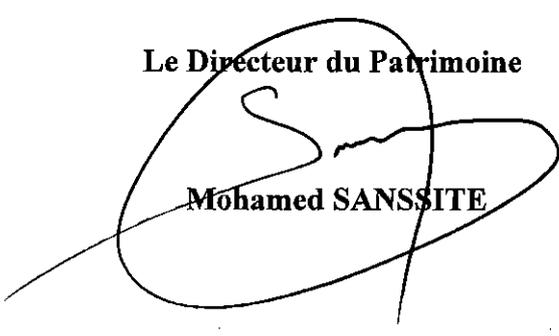
P.J : Copie du PV de la réunion d'information

Monsieur,

Suite à la réunion d'information effectuée, 02 Mars 2021 à 11 Heures, lieu à la **Direction du patrimoine, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca**, et ce comme prévue par l'Appel d'offres n° 36/2021 cité en objet, nous avons l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le PV de ladite la réunion d'information.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Directeur du Patrimoine**

  
**Mohamed SANSSITE**

Direction de l'Approvisionnement et  
de la Logistique

Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11  
(Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca: -  
Tél : 0522 63.45.43 - Fax : 0522 78.46.01



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle  
et de la Promotion du Travail

**Compte rendu de la réunion d'information relative à l'appel d'offre n°36/2021 :**  
**Travaux de construction de l'Institut de Formation dans les Métiers de l'Industrie à**  
**Nouaceur**

**Etaient présents :**

M. Zakaria KONNIF	BORA CONSTRUCTION (voir liste de présence en PJ)
Mme Wafaa ENNEDDAM	KNAB (voir liste de présence en PJ)
M. Abdelghani ACHHOUBI	INTER CONSTRUCTION (voir liste de présence en PJ)
M. Lotfi MOHAMED	MESKI (voir liste de présence en PJ)
M. Yassine MOUGHLIF	TAYESSIS (voir liste de présence en PJ)
Mme Imane GHATTAS	DP/OFPPT

Il a été discuté et rappelé les critères d'admission des concurrents au vu des exigences Il a été discuté et rappelé les critères d'admission des concurrents au vu des exigences relatives des capacités et des qualités des concurrents à savoir les attestations de références et les certificats de qualification et de classification demandées dans le dossier technique et prévues dans l'article 7 du règlement de consultation de l'appel d'offre n°36/2021.

Les questions suivantes ont été posées par les entreprises :

Question 1 : Si les travaux ont été entamés avant 2016, l'attestation de référence relative à ces travaux sera-t-elle acceptée, sachant que 90% des travaux ont été réalisés courant 2016 – 2020 ?

Réponse 1 : Les travaux doivent être réalisés et réceptionnés à titre provisoire courant les années (2016-2017-2018-2019-2020).

*Handwritten initials/signature*